

INTERPRETATION n° 2017-3					
Mots clés : tube, flèche, bambou, longbow					
Photos (si besoin)		Problème / divergence avec le règlement actuel			
Flèches en bambou		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le règlement précise que les flèches pour longbow doivent être en bois. Le Bambou étant une plante de la famille des graminées (suivant un point de vu botanique), les flèches dans ce matériau ne sont pas autorisées par le règlement actuel.</li> </ul>			
<b>Solution proposée au vote des commissions</b> : autoriser les flèches en bambou					
	<b>Acceptation</b>	<b>OUI</b>	<b>NON</b>	<b>N/C</b>	<b>Date</b>
<b>Commission nationale des Arbitres</b>		X			03/12/2017
Pas de contre-indication- Une motion doit être déposée pour modifier le règlement en rajoutant le bambou comme autorisé.					
<b>Commission sportive cible</b>		X			04/12/2017
Commentaire : pas de commentaires					
<b>Commission sportive parcours</b>		X			03/12/2017
Commentaire : pas de commentaires					
<b>Vice-présidente déléguée à la vie sportive</b>		X			03/12/2017
Commentaire : pas de commentaires					
<b>Demande d'interprétation à la World Archery nécessaire ?</b>					
Validation de la demande d'interprétation par le bureau fédéral					X
Si pas de validation de la demande d'interprétation auprès de la W.A. que doit-on faire ?					
<b>DECISION APPLICABLE</b>					
<p>Les flèches en bambou sont autorisées dans toutes les disciplines à partir de cette interprétation. Une motion pour modifier le règlement doit être faite (action C.N.A.) pour le CODIR de janvier 2018.</p>					
Christophe PEZET, Président de la CNA, Le 05/12/2017					

**APPROUVÉ**

